



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2022

Présents : Messieurs Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Franck FERET, Michel ARDANA, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE, Patrice MALLEMONT, Frédéric RICHEVAUX, Bruno VUILLERMOZ et Madame Catherine CROSNIER

Absents : Monsieur Stéphane BOURI donne son pouvoir à Monsieur Pascal LAROCHE,

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30

Désignation du Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est Monsieur Frédéric RICHEVAUX

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2022.

Le compte rendu du 4 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

### **1. Desserte en électricité du 7 chemin de la folie en technique souterraine**

Proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux d'extension du réseau d'électricité chemin de la folie. Le coût de ces travaux est de 45.674,24€ TTC dont 23.122,59 € pris en charge par la société FREE MOBILE le reste est à la charge du Syndicat d'Energie de l'Oise.

A la demande des conseillers, Monsieur le maire précise qu'aucune participation financière n'est attendue de la commune.

*Après en avoir délibéré, et tenant compte de l'avis contraire de Monsieur Bruno VUILLERMOZ, le Conseil Municipal, à la majorité :*

- ✓ *AUTORISE le Syndicat d'Energie de l'Oise à procéder aux travaux d'extension du réseau d'électricité chemin de la folie pour un montant TTC de 45.674,24€*

### **2. Elections présidentielles : organisation du bureau de vote pour le 10 avril et le 24 avril,**

Monsieur le maire informe les élus que les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Les élus se sont répartis les créneaux de permanence.

### **3. Préparation des budgets 2022 Eau et Budget Général,**

Après avoir présenté les résultats 2021, Monsieur le maire et les élus ont évoqué les différents articles des budgets de l'Eau et de la Commune pour l'année 2022.

Questions diverses :

Dégâts des Eaux à la mairie

Monsieur le maire explique que dans la nuit du 26 au 27 mars des ruissellements d'eau en provenance des canalisations situées dans les combles de la mairie ont entraîné des dégradations importantes au niveau du plafond de la salle du conseil et jusqu'au plafond des salles de classe du rez-de-chaussée.

La société AXA, assurance de la commune, a été prévenue et nous sommes en attente de l'expert.

A ce jour, la priorité est l'assèchement des locaux et en particulier des moquettes du premier étage complètement détrempées.

Point sur le recours gracieux déposé par l'«Association des Amis de l'Eglise Saint Josse de Parnes» concernant l'implantation d'une antenne relais.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a répondu négativement au recours gracieux après consultation du Cabinet d'avocats Edifices.

Le Maire clôture la séance à 22h45

Incluse la délibération 07